



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, y compris celles de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ainsi que de la situation dans le pays depuis mon précédent rapport daté du 14 septembre 2010 (A/65/552-S/2010/463). Il contient un résumé des principaux faits nouveaux intervenus sur le plan politique et en matière de sécurité, y compris les élections législatives nationales, ainsi que des réunions régionales et internationales concernant l'Afghanistan qui ont été tenues au cours de la période à l'examen. Le présent rapport fait également le point sur un certain nombre d'activités que l'Organisation des Nations Unies a menées en Afghanistan sur le plan humanitaire et du développement et dans le domaine des droits de l'homme. En outre, des informations actualisées concernant les élections parlementaires ont été communiquées au Conseil de sécurité le 29 octobre 2010.

II. Faits nouveaux survenus sur le plan politique et en matière de sécurité

Activités électorales

3. Les élections à la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) ont eu lieu comme prévu le 18 septembre. Après une série d'exclusions et de



disqualifications, 2 506 candidats, dont 396 femmes, se sont disputé 249 sièges. Sur les 6 835 bureaux de vote centraux initialement prévus, 938 ont été jugés inadéquats avant les élections, principalement pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, 397 de ces bureaux de vote n'ont pas été ouverts, ou ont été fermés prématurément le jour même des élections, en raison soit de l'insécurité soit de difficultés liées à la distribution de matériel électoral. En conséquence, 5 500 bureaux de vote centraux ont été ouverts le jour des élections.

4. En dépit de menaces et d'actes de violence de la part des Taliban et d'autres groupes armés illégaux, environ 4,3 millions d'Afghans ont participé aux élections, sur les quelque 12 millions habilités à voter. Bien que dans certaines régions du pays, la violence ait empêché la participation des électeurs, la situation générale en matière de sécurité le jour des élections n'a pas accusé de détérioration sensible par rapport à la situation lors de l'élection présidentielle de l'année dernière. Les incidents ont été plus nombreux cette année, mais la violence a été moins intense, et le degré de violence le jour des élections était comparable à celui observé tout au long de l'année. La MANUA a enregistré 32 victimes civiles le jour des élections.

5. Il est apparu clairement, une fois le scrutin achevé, que le processus avait été entaché de fraudes et d'irrégularités massives à travers le pays. La Commission électorale indépendante a appliqué des mesures de détection des fraudes et des mesures correctives, et procédé à des vérifications et à un nouveau décompte des voix dans les bureaux de vote centraux et annexes suspects. Les candidats soupçonnés de s'être livrés à des pratiques frauduleuses ou pour le compte desquels des fraudes avaient été commises ont été référés à la Commission des plaintes électorales. Avant d'annoncer les résultats préliminaires des élections, la Commission électorale indépendante a effectué des enquêtes, et procédé à des vérifications et à un nouveau décompte des voix dans 6 813 bureaux de vote annexes (sur les 17 744 ouverts le jour des élections, soit 38,39 % de ces bureaux). Sur ce total, 2 543 ont été exclus.

6. Le nombre de plaintes dont la Commission des plaintes électorales a été saisie a sensiblement augmenté après l'annonce des résultats préliminaires. La Commission a reçu 5 860 plaintes entre le jour des élections et trois jours après l'annonce des résultats préliminaires (soit la fin du délai fixé pour la présentation de plaintes concernant les élections). Sur ce total, 2 724 plaintes (47 %) étaient sérieuses et auraient pu affecter le résultat des élections. Ces plaintes ont été examinées et une décision a été prise à leur sujet le 15 novembre. La Commission a disqualifié 27 candidats après les élections, dont 24 pour s'être livrés à des pratiques frauduleuses et 3 pour ne pas avoir démissionné de leur poste au Gouvernement. Ceci a porté à 118 le nombre total de candidats exclus pour diverses raisons. La Commission a également invalidé les bulletins de vote de 334 bureaux de vote annexes dans 22 provinces. Au total, la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales ont exclu une partie ou la totalité des votes de 2 891 bureaux de vote annexes. En fin de compte, 4 271 908 bulletins de vote ont été considérés valides, tandis que 1 330 782 ont été invalidés et n'ont donc pas été pris en compte dans les résultats.

7. En raison du processus approfondi de vérification des bulletins de vote et de nouveau décompte des voix mené par la Commission des plaintes électorales, l'annonce des résultats préliminaires des élections a été reportée du 9 au 20 octobre. Compte tenu du grand nombre de plaintes présentées à la Commission des plaintes

électorales, l'annonce des résultats finals certifiés, initialement prévue pour le 30 octobre, n'a eu lieu que le 24 novembre, quand les résultats ont été publiés pour 33 provinces et la circonscription de Kuchi. L'annonce des résultats pour Ghazni, où, bien que la population soit en majorité pashtoune, seuls des membres de l'ethnie hazara ont été élus, a été différée pour des raisons techniques jusqu'au 1^{er} décembre.

8. Les résultats électoraux ont entraîné un changement majeur de la représentation ethnique dans la Wolesi Jirga où les Pashtounes ont perdu plus de 20 sièges. Ceci est principalement dû à l'insécurité, particulièrement dans le sud et l'est du pays, si bien que le nombre de bureaux de vote et d'électeurs dans les zones à majorité pashtoune a été moins élevé qu'ailleurs. Un autre facteur est la fragmentation et le niveau moins élevé d'organisation politique parmi les Pashtounes dans les circonscriptions où la diversité ethnique est plus grande.

9. Les résultats finals ont engendré un certain mécontentement. Les candidats perdants ont exprimé leurs critiques avec véhémence, organisé des manifestations et déclaré les élections illégitimes et illégales à Kaboul, Baghlan, Badakhshan, Faryab, Samangan, Hérat et Khost de même que dans d'autres régions du pays. Le Ministère de la justice s'est publiquement déclaré préoccupé par certaines décisions prises par les institutions électorales et a ouvert plusieurs enquêtes. Les deux organes électoraux afghans continuent de souligner que, si le lancement de poursuites pénales à l'encontre de particuliers peut s'inscrire dans le cadre d'un processus transparent, les décisions qu'ils prennent sur des questions sont sans appel en vertu de la loi.

10. La MANUA, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, la Turquie et la Fédération de Russie ont accueilli avec satisfaction la certification des résultats finals et exprimé leur soutien aux activités des organes électoraux indépendants tout en estimant que le processus pouvait encore être amélioré et demandant qu'il soit dûment rendu compte des cas où des pratiques frauduleuses avaient été décelées et confirmées. De l'avis général, ces élections, tenues sous la conduite des Afghans, constituaient une nette amélioration sur le plan technique par rapport aux scrutins précédents. En revanche, le public était favorable à la disqualification de certaines éminentes personnalités du fait de violations des procédures électorales commises par la Commission des plaintes électorales.

11. Les discussions ont maintenant commencé au sujet de l'appui que l'ONU pourrait fournir en vue de consolider encore plus la capacité des autorités électorales, principalement la Commission électorale indépendante, et de soutenir la réforme électorale à long terme. Des donateurs se sont déclarés prêts à appuyer un tel projet. Un consensus s'est dégagé sur le fait que le processus de réforme devrait être dirigé par les Afghans, bénéficiant d'un appui politique de la MANUA et d'un appui financier et technique de la communauté internationale, en particulier l'Union européenne.

Situation sur le plan de la sécurité

12. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents de sécurité a augmenté de 66 % par rapport à la même période en 2009. Le nombre d'actes de violence a atteint un maximum le jour des élections et a diminué par la suite. Le jour des élections, la violence, élevée si l'on considère le nombre d'incidents, a été caractérisée par de multiples incidents relativement peu violents, qui avaient plutôt

pour but de faire peur aux électeurs potentiels que de tuer. Une tactique commune était de lancer des roquettes et de diriger des tirs de mortier sur les bureaux de vote.

13. Comme au cours de la période précédente, les Forces nationales de sécurité afghanes et les forces militaires internationales ont principalement concentré leurs efforts sur la province d'Helmand, pour y garder la maîtrise du territoire qu'elles avaient repris aux éléments hostiles au Gouvernement au cours de l'été et poursuivre les opérations pour parvenir à établir leur contrôle sur la ville de Kandahar. Un grand nombre d'éléments hostiles au Gouvernement de rang intermédiaire continuent d'être tués ou arrêtés dans le cadre de ces opérations, dont le rythme et l'ampleur ont augmenté au cours de la période à l'examen. En dépit de ces pressions, les éléments hostiles au Gouvernement sont parvenus à maintenir un niveau d'activité élevé dans les zones dans lesquelles ils avaient récemment intensifié leur présence, en particulier dans le nord et le nord-est, où la présence militaire internationale est moins dense.

14. Les éléments hostiles au Gouvernement ont continué à recourir de plus en plus fréquemment aux engins explosifs improvisés et à s'en prendre directement aux civils qui deviennent les victimes d'enlèvements et d'assassinats. Les assassinats ont atteint un nombre sans précédent en août, et visaient principalement des civils et des policiers. Le nombre d'enlèvements de membres d'organisations non gouvernementales a également augmenté. Au total, 134 membres du personnel d'organisations non gouvernementales ont été enlevés par des éléments hostiles au Gouvernement entre juin et la fin du mois d'octobre. Dans la plupart des cas, les victimes d'enlèvements ont été retenues pour de courtes périodes avant d'être relâchées. Un agent d'une ONG nationale qui avait été enlevé a par la suite été exécuté par ses ravisseurs.

15. Au cours de la période à l'examen, on a compté en moyenne trois attentats-suicides par semaine, dirigés principalement contre les soldats des forces internationales, la police et des responsables gouvernementaux, en particulier ceux qui étaient considérés comme étant activement opposés à l'insurrection. Il a également continué à y avoir des attentats-suicides complexes, principalement dirigés contre de grandes bases militaires internationales fortifiées. Parmi les objectifs civils, on peut citer un organisme de développement à Kunduz, ainsi que le complexe de l'ONU regroupant plusieurs organismes à Hérat qui a été la cible, le 23 octobre, du troisième attentat-suicide dirigé contre l'ONU au cours des trois dernières années. Il n'y a pas eu de victimes parmi le personnel et tous les attaquants ont été tués avant de pouvoir s'approcher des bâtiments abritant les bureaux et les logements à l'intérieur du complexe. Les agents de sécurité et les policiers afghans ont réagi rapidement lors de cet attentat. Ils ont coordonné leurs efforts avec les gardes armés internationaux engagés à titre privé par la MANUA à l'intérieur du complexe pour chasser et, en fin de compte, neutraliser les attaquants. En outre, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a rapidement envoyé un hélicoptère pour surveiller la situation. Les mesures adoptées après l'attaque du 28 octobre 2009 contre la maison d'hôtes Bakhtar à Kaboul ont manifestement contribué à éviter des pertes en vies humaines parmi le personnel des Nations Unies. L'attaque néanmoins a démontré qu'il est indispensable de rester vigilant et de continuer à s'adapter à un environnement dynamique en matière de sécurité dans lequel certains estiment clairement que l'ONU est une cible.

16. La multiplication des messages hostiles aux Nations Unies dans les médias de l'insurrection est la preuve que l'ONU continue d'être une cible. Ces déclarations, qui apparaissent sur les sites Web et dans les publications des Taliban, avaient cessé au cours des semaines qui ont précédé les élections mais ont repris juste après. La prolongation du mandat de la FIAS par le Conseil de sécurité et la communication par l'ONU d'informations sur les victimes civiles des opérations menées par les éléments hostiles au Gouvernement ont été données comme justification de l'attaque dirigée contre l'ONU à Hérat.

17. Le 6 décembre, le Ministère de l'intérieur a annoncé que les sociétés privées de sécurité pourraient continuer d'opérer en Afghanistan, mais avec certaines restrictions supplémentaires qui leur interdisent notamment de se livrer à des activités qui relèvent de l'autorité publique, comme dresser des barrages routiers ou effectuer des fouilles. Cette annonce revenait à annuler le décret présidentiel en date du 17 août qui prévoyait la dissolution de toutes les sociétés privées de sécurité, afghanes comme internationales, le 17 décembre 2010 au plus tard.

18. L'ONU et d'autres membres de la communauté internationale présents en Afghanistan se sont félicités de l'esprit du décret présidentiel tout en exprimant des réserves au sujet de la date butoir, redoutant que la disparition de ces sociétés avant que les autorités afghanes ne soient en mesure d'assumer la sécurité se traduise par l'annulation de nombreux projets et activités, y compris par le retrait de sociétés et de banques internationales indispensables à l'activité du secteur privé et au développement du pays. Une commission mixte, présidée par le Ministère de l'intérieur et composée notamment de représentants de la communauté internationale, dirigés par les États-Unis en étroite coopération avec le Haut-Représentant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), a été chargée de trouver comment respecter l'objectif du Président tout en répondant aux préoccupations de la communauté internationale. L'annonce du 6 décembre garantira le maintien d'activités essentielles à l'appui du Gouvernement et des Afghans en général. La volonté du Président de voir à terme la sécurité du pays assurée par les institutions d'État reste valide, et doit être prise en compte dans le processus de transition.

Transition vers l'exercice par le Gouvernement afghan des responsabilités en matière de sécurité

19. La formulation d'un plan dans le cadre duquel toutes les responsabilités en matière de sécurité seraient transférées aux forces afghanes en 2014 a constitué un effort majeur tout au long de l'année écoulée, depuis le discours d'investiture du Président Karzai en novembre 2009. À la réunion des chefs d'État et de gouvernement de la FIAS tenue le 20 novembre 2010 en marge du sommet de l'OTAN à Lisbonne, auquel j'ai participé, le cadre de transition vers l'exercice de l'autorité afghane a été entériné. Ce processus définit clairement la voie à suivre pour la transition, en se fondant sur la preuve, province par province, que les institutions afghanes sont en mesure d'assurer la responsabilité de la sécurité et de la gouvernance, parallèlement au retrait des forces de combat internationales. Il convient de féliciter le Haut-Représentant de l'OTAN de son ouverture à l'égard du reste de la communauté internationale lors de la formulation du plan ou du cadre stratégique de mise en œuvre en coopération avec les partenaires du Gouvernement.

20. L'ONU fournira un appui aux aspects civils de cette transition. La MANUA est en train d'examiner les incidences de ce processus et les possibilités qu'il offre, notamment dans les domaines de la gouvernance et du développement. La Mission a donné la priorité à la dotation en effectifs et à la consolidation de ses bureaux de pays, pour qu'ils soient mieux à même d'appuyer la transition. Enfin, l'équipe de pays des Nations Unies examine les moyens d'aider les autorités provinciales à créer des capacités pour renforcer la gouvernance et améliorer la fourniture de services essentiels.

Paix et réintégration

21. Un résultat majeur de la Jirga consultative de paix tenue du 2 au 4 juin 2010, qui est décrit dans mon précédent rapport, est la création par le Président Karzai, à la demande de la Jirga, d'un Haut Conseil pour la paix. Le Conseil a pour mandat de promouvoir la paix et l'unité nationale grâce au renforcement de la confiance, y compris la fourniture d'une direction politique et stratégique au programme afghan de paix et de réintégration. Les 70 membres du Conseil comprennent des représentants des principaux groupes régionaux, ethniques, religieux et politiques de la société afghane. On compte parmi eux 10 femmes, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile, et 12 anciens dirigeants des Taliban.

22. Le Président Karzai a officiellement inauguré le Conseil à sa 1^{re} séance, le 7 octobre. Il a engagé ses membres à présenter des idées et des propositions sur le lancement d'initiatives liées à la réconciliation. Le 10 octobre, l'ancien Président Burhanuddin Rabbani a été approuvé en tant que Président du Conseil. Il bénéficiera du soutien de trois adjoints : Abdul Hakim Mujahid, ancien membre des Taliban; Mawlavi Attaullah Lodin, membre important du parti politique Hezb-e Islami; et Asadullah Wafa, ancien responsable de l'administration publique et actuel conseiller du Président.

23. Le 20 octobre, le Haut Conseil pour la paix a demandé à toutes les parties au conflit de renoncer à la violence et d'engager des entretiens. Il a en outre demandé à l'ONU en particulier de jouer un rôle dans le processus et de « faire davantage pour acquérir et renforcer l'appui fourni et les engagements pris au niveau mondial en faveur du processus de paix et de stabilité en Afghanistan ». Lors d'une réunion tenue entre mon Représentant spécial et des membres du Comité exécutif du Conseil, le 31 octobre, il a été convenu que la MANUA mettrait en place une capacité interne pour répondre à des demandes spécifiques du Conseil en matière d'assistance technique et pratique. Il a aussi été convenu que le « Groupe d'appui de Salaam », créé par mon Représentant spécial avec des ressources mises à la disposition de la MANUA pour appuyer la réconciliation en général, fournirait cette capacité. Simultanément, le Haut Conseil pour la paix a demandé à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) de lui fournir également un appui et des moyens pour faciliter sa tâche. La MANUA s'en réjouit et se félicite de l'arrivée en poste prochaine à Kaboul d'un représentant de l'OCI.

24. Les médias ont publié de plus en plus d'informations au sujet de contacts entre des représentants du Gouvernement et des membres de l'opposition armée. Le mouvement des Taliban a cependant nié publiquement toute participation à des contacts avec les autorités et a rejeté l'idée de négociations. En outre, le 29 septembre, les Taliban ont publié une déclaration déclarant que le Haut Conseil pour la paix était un « plan peu pratique pour leurrer les Afghans » et « bénéficiait

aux étrangers ». Un message écrit daté du 15 novembre et attribué au mollah Omar rejetait de nouveau l'idée d'entretiens et dénonçait les informations concernant des contacts comme de la propagande.

25. Au niveau tactique, plusieurs groupes armés, ont pris contact avec les autorités et se sont déclarés prêts à être désarmés et réintégrés. D'après le secrétariat conjoint du programme afghan de paix et de réintégration, jusqu'à 800 individus dans différentes provinces, en particulier Badghis, Fayab, Hérat et Kunduz, se sont présentés aux autorités en tant que militants favorables à la réconciliation et désireux d'être réintégrés. Des délégations mixtes, composées de représentants de la FIAS, des Ministères de l'intérieur et de la défense et de la Direction nationale de la sécurité, ont été chargés d'évaluer ces demandes, d'enregistrer les données biométriques des individus concernés et d'enregistrer et de collecter les armes. Une assistance transitoire, sous la forme de denrées alimentaires et d'autres articles, destinée à offrir le niveau d'appui minimum pour une période de 90 jours, a également été fournie. Ces indices d'une volonté de renoncer au combat sont encourageants, bien qu'il soit encore trop tôt pour conclure qu'ils représentent une tendance importante. Il se pose aussi la question de savoir si tous les individus qui se sont présentés étaient véritablement des militants, ou s'il s'agissait de non-combattants répondant aux incitations offertes par le programme. Certains de ces individus ne seraient apparemment affiliés à aucun des principaux groupes hostiles au Gouvernement. Le secrétariat conjoint s'emploie à vérifier l'identité des individus enregistrés pour faire en sorte que le programme fonctionne comme prévu.

Coopération régionale

26. Durant la période considérée, la politique régionale afghane a été axée sur la promotion du dialogue politique avec les pays voisins, l'accent étant mis sur la sécurité et la coopération en matière de développement. Les Gouvernements afghan et pakistanais en particulier ont poursuivi un dialogue au niveau le plus élevé. Les 15 et 16 septembre, le Président Karzai s'est rendu au Pakistan, où il a discuté du renforcement de la coopération bilatérale avec le Président Asif Ali Zardari et le Premier Ministre Syed Yousaf Raza Gilani. L'amélioration des relations entre les deux pays a eu pour résultat majeur la ratification par le Cabinet pakistanais, le 6 octobre, de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan. Cet accord régularisera les échanges commerciaux d'une valeur d'environ 2 milliards de dollars entre les deux pays et permettra aux marchandises afghanes de transiter par le Pakistan en vue de leur vente sur les marchés régionaux et mondiaux.

27. Les Gouvernements afghan et tadjik ont discuté de l'expansion de la coopération dans le domaine du commerce, de l'agriculture et de la sécurité des frontières au cours d'une visite effectuée par le Président Emomali Rahmon à Kaboul, les 25 et 26 octobre.

28. La quatrième Conférence régionale de coopération économique concernant l'Afghanistan a eu lieu à Istanbul du 2 au 4 novembre. Cet événement majeur auquel ont participé 27 pays et 14 organisations internationales et régionales a renforcé les engagements pris par l'Afghanistan, les pays voisins et la communauté internationale à l'égard de la coopération économique. Ce processus s'est élargi et a pris une importance accrue depuis son lancement en 2005. La troisième Conférence avait eu lieu à Islamabad en mai 2009 et il a été noté à la réunion d'Istanbul que d'importants progrès avaient été réalisés depuis lors. La Conférence a adopté des

recommandations concernant les domaines d'investissement prioritaires, en mettant l'accent sur le développement des réseaux routiers et ferroviaires régionaux; les industries d'extraction; l'appui des donateurs à la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan; et l'harmonisation et la mise à niveau des infrastructures douanières et de transports. La Conférence a également identifié les résultats attendus de la coopération économique régionale – qui servent les intérêts aussi bien de l'Afghanistan que des pays voisins – pour les soumettre à l'examen des partenaires régionaux et internationaux. Le secrétariat de la Conférence est assuré par le Centre de coopération régionale qui a son siège au Ministère des affaires étrangères, et la préparation de la Conférence a donné la preuve des capacités accrues de ce ministère. Un forum commercial et une rencontre de théoriciens ont été organisés à l'Université du Bosphore en marge de la Conférence. Dans ce contexte, je souhaite prendre acte et me féliciter du rôle constructif de la Turquie pour ce qui est de faciliter et de faire avancer la participation des pays de la région en Afghanistan.

29. La quatrième réunion de l'initiative de la Route de la soie a eu lieu à Kaboul le 27 novembre 2010. Cette initiative a été lancée par mon Représentant spécial au début de l'année pour faciliter le dialogue informel entre le Gouvernement afghan, la MANUA et les ambassadeurs des pays voisins de l'Afghanistan à Kaboul sur les moyens de promouvoir la coopération régionale pour l'Afghanistan. La réunion a coïncidé avec la visite de M. Yury Fedotov, récemment nommé Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. M. Fedotov a donné des informations aux participants sur les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de coopération parrainées par l'Office et sur sa conception générale de la coopération transfrontière à l'intérieur de la région.

30. Le Ministre afghan de l'économie, M. Abdul Hadi Arghandiwal, a participé à la réunion du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de coopération de Shanghai tenue à Douchanbé le 25 novembre. Il a déclaré que l'Afghanistan continuerait sans relâche à prendre des mesures contre le terrorisme et l'extrémisme et a demandé que le statut de membre à part entière de l'Organisation soit accordé à son pays.

III. Transition vers l'exercice d'une autorité accrue par les Afghans

31. Depuis la tenue à Kaboul, le 20 juillet, de la Conférence internationale sur l'Afghanistan, le Gouvernement afghan affiche sa détermination à mettre en œuvre la feuille de route définie lors des conférences de Londres et de Kaboul et connue sous le nom de Processus de Kaboul. La quinzième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, qui s'est tenue le 15 novembre, a donné l'occasion au Gouvernement de présenter son premier rapport d'étape après 100 jours, consacré à la mise en œuvre des engagements des conférences de Londres et de Kaboul. D'après le Gouvernement, plus de 70 % des objectifs fixés pour l'échéance d'octobre 2010 ont été atteints. Ces résultats témoignent de la capacité croissante des autorités afghanes à assumer le contrôle et la responsabilité de la transition et du développement du pays.

32. Un des faits les plus marquants de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi a été la présentation, par le Gouvernement, d'un mécanisme

de suivi et de communication de l'information, devant servir à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacun des 22 programmes prioritaires. Le Gouvernement afghan dispose ainsi, pour la première fois, d'un outil de gestion permettant de mesurer l'exécution des programmes au regard des engagements pris et de déceler rapidement les difficultés auxquelles peuvent se heurter les programmes. Par ailleurs, le mécanisme renforcera la transparence et la responsabilisation au niveau des activités que mène le Gouvernement au service de la population. Le Gouvernement a expliqué qu'avec la mise en place du nouveau mécanisme de suivi, ses interventions, jusqu'ici axées sur l'élaboration et la planification des programmes, porteraient davantage sur le volet de l'exécution. Enfin, s'agissant de la mise en œuvre du Processus de Kaboul, le système de communication de l'information facilitera, entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale, une concertation fondée sur des éléments concrets.

33. Les principaux résultats de l'action qu'a engagée le Gouvernement depuis mon précédent rapport consistent en l'élaboration de plans détaillés d'exécution, à court et à moyen terme, des 22 programmes nationaux prioritaires qui visent à assurer, dans de bonnes conditions, la prestation de services à la population afghane. Le premier programme mis au point, chiffré et présenté aux donateurs, était celui consacré au renforcement de la gestion des finances publiques. Le Gouvernement a également signalé qu'il avait dépassé les objectifs des conférences de Londres et de Kaboul concernant l'augmentation des effectifs de l'armée et de la police nationales. D'autres progrès ont été accomplis, notamment dans le domaine de la gouvernance : l'adoption de plans de lutte contre la corruption dans certains ministères; l'élaboration de lois anticorruption et de lois relatives aux audits; et l'inscription, dans le budget de l'État, d'un poste budgétaire pour la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, précédemment financée en totalité par des dons internationaux.

34. La démarche sectorielle, qui vise à rationaliser l'action ministérielle, a continué d'être le principal outil du renforcement de la coordination et de la collaboration interministérielles. Elle a globalement guidé l'élaboration des politiques dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et social, qui font intervenir plusieurs ministères. Alors que les secteurs de la mise en valeur des ressources humaines et du développement agricole et rural sont restés inchangés, celui des infrastructures et du développement économique a été scindé pour donner lieu à la création d'un secteur des infrastructures et d'un secteur du développement du secteur privé. De même, le secteur de la gouvernance a été subdivisé, donnant lieu à la création d'un secteur de l'administration publique avec, à sa tête, une direction indépendante de la gouvernance locale, et d'un secteur de l'état de droit, dirigé par le Ministre de la justice. Le secteur de la sécurité, qui est globalement supervisé par le Ministère de la défense, a été divisé en deux sous-secteurs couvrant la sécurité, la paix et la réintégration.

35. Le secteur de la gouvernance a achevé l'élaboration de son plan d'action, qui comporte des dispositions importantes concernant la mise au point d'un cadre budgétaire à moyen terme en vue de la hiérarchisation des dépenses et des revenus intérieurs, une stratégie de relance de la réforme de l'administration publique, la révision de la loi sur la fonction publique et l'accélération de la mise en œuvre de la réforme des barèmes de rémunération et des classements de poste.

36. L'accès à la justice a été amélioré grâce à l'ouverture de bureaux d'assistance judiciaire du Ministère de la justice dans plusieurs provinces et à l'extension à de nouvelles régions des services proposés par les organisations non gouvernementales prestataires d'assistance judiciaire. La décision, récemment prise par les donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, de financer, en 2011, des augmentations salariales pour les agents de l'administration pénitentiaire afin de mettre ces derniers au même niveau que les agents de police, devrait permettre de remédier à l'érosion des effectifs du personnel pénitentiaire.

37. Le Gouvernement a engagé des entretiens avec les partenaires internationaux sur leurs engagements financiers actuels et futurs, dans le cadre de l'élaboration du budget du prochain exercice, en leur rappelant en particulier leur engagement à faire acheminer progressivement 50 % de leur aide au développement par le budget afghan et à aligner 80 % de cette aide sur les priorités du Gouvernement. Le Gouvernement a communiqué des critères et des orientations détaillées en ce qui concerne les activités des donateurs financées en dehors du budget afghan, de manière à ce que celles-ci soient conformes aux priorités de développement du pays.

IV. Cohérence de l'aide

38. Dans l'exercice de son mandat et s'agissant de l'aide des donateurs, la MANUA joue un rôle accru dans la promotion d'une démarche cohérente à l'appui du programme de lutte du Gouvernement afghan contre la corruption. Ainsi, elle assume la coprésidence du Groupe de travail de l'International Community Transparency and Accountability et la présidence du Groupe des donateurs des Nations Unies, à l'appui de la Haute autorité de contrôle. Le Groupe de travail aide les institutions gouvernementales compétentes à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption, à accélérer la vérification et la publication des déclarations d'avoirs et à améliorer l'efficacité des nominations dans la fonction publique. Le Groupe des donateurs a été constitué pour promouvoir une démarche de plus en plus cohérente, s'agissant de l'aide des donateurs, particulièrement celle fournie à la Haute autorité de contrôle, une institution gouvernementale centrale qui joue un rôle clef dans la lutte contre la corruption.

39. L'appui à la coordination des activités de développement à l'échelon sous-national est une priorité croissante pour la MANUA. Il comporte trois éléments clefs. Il s'agit d'abord de veiller à ce que les activités menées à l'échelon sous-national soient conformes aux priorités nationales fixées par le Gouvernement et aient un lien avec celles-ci. La deuxième démarche consiste à encourager et à promouvoir la communication et la coordination entre les acteurs du développement au niveau provincial, notamment en ce qui concerne les activités civiles et militaires menées par les équipes de reconstruction de province. Enfin, la démarche la plus importante consiste à aider les autorités locales à assumer la direction de la coordination des activités de développement au sein de leurs juridictions sous-nationales (provinces, municipalités et districts), notamment en faisant identifier les priorités et les besoins par des groupes de travail sectoriels et aussi par des conseils provinciaux de développement présidés par les gouverneurs. L'alignement des équipes de reconstruction de province, des donateurs et des autres partenaires d'exécution sur ces mécanismes dirigés par le Gouvernement sera primordial, notamment à mesure que les institutions afghanes assumeront une plus grande responsabilité dans le cadre du processus de transition. Le renforcement et

l'expansion des bureaux extérieurs de la MANUA et l'amélioration de la coordination entre les partenaires des Nations Unies, par le biais de la mise en place du Cadre stratégique intégré, qui est en cours, constituent des étapes clefs sur la voie de l'exercice effectif du mandat de la Mission en matière de coordination du développement.

V. Aide humanitaire, reconstruction et développement

40. La poursuite de la détérioration des conditions de sécurité a entravé la mise en œuvre des projets de développement et limité l'accès nécessaire aux activités humanitaires. Or, les conséquences du conflit en cours ont accru la demande d'aide humanitaire. Fin novembre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé la procédure d'appel global de 2011 pour l'Afghanistan, qui s'appuie sur les priorités suivantes : a) la fourniture d'une aide humanitaire et d'une protection aux populations touchées par le conflit et par des catastrophes naturelles; b) la réponse aux besoins humanitaires résultant de situations de vulnérabilité chronique; et c) la planification des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes. L'appel de 2011 est actuellement financé à 66 %, bien que certains secteurs critiques accusent d'importants manques à gagner et il apparaît urgent de soutenir des projets prioritaires sous-financés, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

41. Durant la période à l'examen, 11 642 réfugiés afghans ont regagné leurs foyers avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), portant à 112 542 le nombre total de réfugiés afghans qui ont bénéficié d'une assistance depuis le début de 2010. Au cours de la même période, 1 570 personnes sont revenues de régions inondées du Pakistan (principalement de la province de Khyber-Pakhtunkhwa) et ont reçu une assistance à leur arrivée en Afghanistan, portant à 4 714 le nombre total d'Afghans victimes d'inondations, qui ont bénéficié d'une assistance à leur retour en Afghanistan depuis le début des inondations au Pakistan.

42. L'opération de retour en Afghanistan demeure la plus importante organisée jusque-là par le HCR. Les conditions économiques difficiles et les allégations de harcèlement, ainsi que la crainte des arrestations et des expulsions dans les pays d'accueil ont été les principales raisons invoquées pour justifier les retours en Afghanistan. Sur une note plus encourageante, l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines zones de l'Afghanistan, les perspectives d'emploi, les programmes d'assistance du HCR et les programmes gouvernementaux de distribution de terres ont également été mentionnés par les rapatriés interrogés.

43. Au total, 7,8 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans ont été vaccinés dans les 34 provinces de l'Afghanistan, lors des journées nationales de vaccination organisées dans le cadre de la campagne d'éradication de la poliomyélite, qui s'est déroulée du 3 au 5 octobre 2010. En outre, 4,6 millions d'enfants âgés de 2 à 5 ans ont reçu des cachets vermifuges. La campagne s'est déroulée en dépit des conditions de sécurité extrêmement difficiles qui prévalaient, notamment dans la province de Badghis. Par l'intermédiaire des anciens, les autorités sanitaires de district ont pu obtenir des forces taliban locales des sauf-conduits pour pouvoir mener à bien la campagne.

44. Par le biais de la procédure d'appel global, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un appel visant à recueillir, d'urgence, 157 millions de dollars en vue de couvrir, jusqu'en juin 2011, un déficit alimentaire de 103 600 tonnes. Le PAM espère atteindre plus de 6,8 millions de personnes vulnérables au sein de la population afghane, grâce à des distributions alimentaires et à des interventions ciblées. À ce jour, 16 % seulement des besoins de financement du programme triennal en cours ont été couverts. Les déficits actuels affectent tous les programmes, notamment les repas scolaires, l'éducation, la formation professionnelle et les programmes « vivres contre travail ». Faute de ressources supplémentaires, le PAM sera contraint de réduire les programmes de distribution alimentaire dans tout le pays. Dans le cadre des préparatifs qu'il a entrepris pour l'hiver prochain, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni ou réservé 30 000 kits adaptés aux conditions hivernales à Kaboul et dans ses huit bureaux extérieurs à Gardez, Jalalabad, Fayzabad, Kunduz, Mazar i Sharif, Bamyan, Hérat et Kandahar. L'organisation espère pouvoir distribuer, avant la fin de 2010, des kits adaptés aux inondations et aux conditions hivernales à environ 80 000 familles, soit 480 000 personnes.

45. L'OIM s'emploie aussi à renforcer les capacités de l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes dans le nord et constitue, pour 2011, des stocks pour les interventions d'urgence.

46. Dans le cadre du programme de lutte antimines, des équipes d'intervention d'urgence sont maintenant présentes dans six des sept régions du pays. Depuis qu'il est devenu opérationnel, au cours du précédent trimestre, le programme a permis de répondre à 21 demandes de déminage. Par ailleurs, les activités de déminage ont dégagé des espaces pour le nouveau réseau ferroviaire actuellement en construction dans le nord et l'ouest du pays.

47. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) met la dernière main à sa Stratégie d'appui à l'éducation nationale. La Stratégie définit l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte au Plan stratégique national pour l'éducation, au Plan stratégique national pour l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'initiative de l'Éducation pour tous. En outre, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont conjointement lancé l'évaluation des besoins et des droits en matière d'éducation pour tous en Afghanistan, dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre dans 29 écoles de Kaboul en vue de soutenir le développement de méthodes d'enseignement pour enfants handicapés.

48. Un séminaire du groupe de travail de l'équipe de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes, qui s'est tenu les 20 et 21 octobre, a permis d'identifier les priorités stratégiques des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, en cohérence avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les priorités du Gouvernement. Durant les trois prochaines années, on s'emploiera tout particulièrement à : a) promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre du programme de paix et de réintégration, notamment en fournissant un appui aux neuf femmes membres du Haut Conseil pour la paix et en renforçant leurs capacités, et encourager la participation des femmes au processus de paix; b) continuer à aider le Ministère de la condition de la femme à mettre en œuvre son programme

prioritaire; et c) veiller à la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans le Cadre stratégique intégré.

49. L'autonomisation économique des femmes revêt une importance cruciale dans la réduction de la mortalité maternelle, qui a été identifiée comme étant une grande priorité par l'équipe de pays des Nations Unies. Depuis septembre, plus de 195 000 Afghans – principalement des femmes – ont participé aux programmes de formation professionnelle du PAM. Par ailleurs, en 2010, dans le cadre du projet d'élevage de volailles en basse-cour, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 7 000 kits poulaillers ont été distribués à des femmes rurales dans sept districts.

VI. Lutte contre la drogue

50. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a publié en septembre les résultats de son étude annuelle pour 2010 sur la culture du pavot en Afghanistan. Il en est ressorti que la culture du pavot est restée au même niveau qu'en 2009, mais que la production d'opium avait diminué de moitié en 2010. D'après les conclusions préliminaires de l'étude, le pavot continue d'être cultivé principalement dans les provinces peu sûres du sud et de l'ouest du pays. L'augmentation des surfaces cultivées à Kandahar a fait un bond de 30 %, atteignant 25 835 hectares, ce qui semble dire que la culture du pavot augmente, parallèlement à l'insécurité. La culture dans la province d'Helmand à elle seule représente 53 % de la culture totale de pavot en Afghanistan. Dans 20 provinces où le pavot a été éradiqué, il n'y a eu aucune culture de ce type en 2010, et il n'y en a pratiquement pas eu dans quatre autres provinces (Kunar, Laghman, Zabul et Hérat). Le revenu brut par hectare des cultivateurs de pavot a augmenté de 36 %, et se chiffre à 4 900 dollars contre 3 600 dollars l'année dernière. À titre de comparaison, le revenu brut par hectare tiré de la culture du blé est tombé de 1 200 dollars en 2009 à 770 dollars en 2010.

51. L'UNODC a accueilli la table ronde d'experts du Pacte de Paris sur l'Afghanistan et les pays voisins à Vienne en octobre 2010. Trente-deux pays et huit organisations régionales ont participé à ces travaux. Parmi les principales recommandations de la table ronde, on peut citer : a) un accroissement de l'appui politique, financier et technique fourni à l'Afghanistan et aux pays voisins pour la coopération régionale; b) le renforcement des mécanismes régionaux de communication des informations grâce à la mise en place d'un centre d'information régionale pour l'Asie centrale pleinement opérationnel à Almaty et d'une cellule de planification conjointe à Téhéran et l'élargissement des bureaux de liaison aux frontières; c) une augmentation des services fournis aux consommateurs de drogues; d) les investissements dans le traitement des consommateurs de drogues, qui constitueraient une solution moins coûteuse que l'application des sanctions prévues par la justice pénale pour les nombreux enfants de la région qui sont exposés à l'usage de la drogue. Par ailleurs, il a été notamment convenu que le Pacte de Paris continuerait à appuyer la coordination du contrôle des précurseurs.

52. La quatrième réunion de l'Initiative triangulaire au niveau ministériel a été tenue à Islamabad entre l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran sous les auspices de l'UNODC. Elle avait pour objectif de promouvoir la coopération en ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants et la gestion des

frontières dans le cadre de la lutte contre la drogue. Le Ministre afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants, M. Zarar Ahmad Moqbel Osmani, le Secrétaire général du Centre de la lutte contre la drogue de la République islamique d'Iran, M. Mostafa Mohammad Najjar, et le Ministre fédéral de la lutte contre les stupéfiants du Pakistan, M. Arbab Muhammad Zahir, ont adopté des mesures visant à renforcer leur coopération dans la lutte contre le trafic des drogues et décidé de mettre en place des postes frontière supplémentaires pour accroître la coopération entre responsables des services de répression. Ils se sont engagés à élargir les activités de la cellule de planification conjointe à Téhéran, qui a pour but de faciliter les échanges d'informations sur le trafic illicite des drogues. Les ministres se sont aussi mis d'accord sur l'organisation d'un plus grand nombre de patrouilles conjointes dans les zones frontalières entre les trois pays. En outre, ils sont convenus de renforcer la coopération juridique en matière de lutte contre la drogue.

53. Une autre initiative régionale de lutte contre les stupéfiants a été la réunion, conformément au plan d'action de mars 2009 du Processus de Doubaï, de représentants des Gouvernements de l'Afghanistan et du Pakistan, qui a eu lieu à Kaboul les 13 et 14 novembre. Les groupes de travail conjoints sur les frontières et la répression se sont réunis pour promouvoir le respect des engagements identifiés à la réunion de Doubaï et développés lors de réunions ultérieures. Un représentant du Gouvernement canadien a assuré la présidence de cette réunion, à laquelle ont participé des experts internationaux de l'UNODC, de la Banque mondiale, de la Fondation pour l'Asie, de l'Équipe de travail pour la gestion des frontières, de l'Agency for International Development des États-Unis et du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la FIAS, de l'OTAN, de l'OIM et de la MANUA.

54. Un élément de la Stratégie Arc-en-ciel, l'interdiction des précurseurs chimiques pour la production d'héroïne, qui a été lancée dans le cadre de l'opération TARCET II (Targeted Anti-trafficking Regional Communication, Expertise and Training), a pris fin récemment. L'interdiction la plus récente au titre de TARCET II a permis la saisie des quantités ci-après d'anhydride acétique : 1 630 kilogrammes en Afghanistan, 383 kilogrammes en République islamique d'Iran et 21 000 kilogrammes au Pakistan. On s'attend à ce que l'opération TARCET III commence en septembre 2010.

VII. Droits de l'homme

55. Les civils ont continué à être les premières victimes de l'intensification du conflit armé. Le nombre de civils tués ou blessés a augmenté de 20 % au cours des 10 premiers mois de 2010 par rapport à la même période en 2009. La MANUA a confirmé un chiffre préliminaire de 6 215 victimes civiles du conflit au cours de cette période, dont 2 412 civils tués et 3 803 blessés. L'action des éléments hostiles au Gouvernement a fait le plus grand nombre de victimes civiles (plus des trois quarts du total, ce qui représente une augmentation de 25 % pour la même période en 2009). Dans le même temps, le nombre de victimes civiles attribué aux forces progouvernementales a diminué de 18 % par rapport aux 10 premiers mois de 2009.

56. L'action des éléments hostiles au Gouvernement a fait 4 738 victimes parmi les civils (tués ou blessés), soit 76 % du nombre total de victimes civiles pendant la période considérée. Les attentats-suicides et les attaques au moyen d'engins

explosifs improvisés ont fait le plus grand nombre de victimes parmi la population civile : 998 personnes ont été tuées (55 % des cas de décès de civils attribués aux éléments hostiles au Gouvernement) et 2 062 blessées (70 % des cas attribués aux éléments hostiles au Gouvernement). Au cours de la même période, la MANUA a enregistré 742 décès de civils (soit 12 % du nombre total de civils tués ou blessés) imputables aux forces progouvernementales. Les frappes aériennes ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les civils, imputables aux forces progouvernementales, à savoir 162 décès (42 % des décès de civils attribués aux forces progouvernementales) et 120 blessés (34 % des cas attribués aux forces progouvernementales).

57. Les éléments hostiles au Gouvernement ont poursuivi leur campagne d'intimidation contre les partisans du Gouvernement afghan ou les personnes perçues comme appuyant ce dernier et la communauté internationale. La MANUA a enregistré 403 assassinats et exécutions et 219 enlèvements de civils au cours de la période considérée. En 2010, le nombre de civils assassinés et exécutés par des éléments hostiles au Gouvernement a augmenté de plus de 107 % par rapport à la même période en 2009. Plus de la moitié de tous les assassinats de civils se sont produits dans le sud de l'Afghanistan.

58. Dans son rapport sur les pratiques traditionnelles nuisibles et l'application de la loi de 2009 sur l'élimination de la violence contre les femmes, qui a été publié le 9 décembre, la MANUA a déclaré que la pratique répandue des mariages d'enfants et des mariages forcés (notamment la pratique consistant à donner des filles pour régler des conflits), les restrictions à leurs déplacements en dehors de la maison et les crimes d'honneur constituaient des violations des droits des femmes et des filles afghanes. Il ressort des conclusions du rapport que l'application intégrale de la loi par le Gouvernement dans tout le pays offrirait la meilleure chance de mettre les femmes à l'abri de ces pratiques violentes et discriminatoires.

59. Les réseaux de la société civile ont accru leurs activités d'information pour promouvoir une approche sans exclusive et l'ouverture du processus de paix, de réintégration et de réconciliation. Les organisations de la société civile ont de nouveau demandé au Gouvernement de revoir la composition du Haut Conseil pour la paix et de révoquer les membres accusés de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre. Des associations de femmes, dans une déclaration publiée le 4 octobre, ont demandé une augmentation de la représentation des femmes au Conseil (dont 10 % des membres seulement sont des femmes).

60. Le 10 novembre, le Réseau de la société civile et des droits de l'homme, le Centre international pour la justice transitionnelle et le bureau de la Fondation pour une société ouverte en Afghanistan ont tenu, en collaboration avec la MANUA, une conférence sur le thème « Justice et réconciliation ». Des représentants de la société civile et des responsables gouvernementaux du Programme afghan pour la paix et la réintégration et du Haut Conseil pour la paix ont examiné des mesures spécifiques visant à renforcer les consultations entre le Gouvernement et la société civile sur les questions de paix, de justice et de réconciliation. Des groupes de la société civile ont publié une déclaration qui contenait neuf recommandations à l'intention du Gouvernement et de la communauté internationale, concernant notamment la formation d'un groupe de travail consultatif pour faciliter l'inclusion de la société civile dans le processus de paix, la mise en place d'un processus judiciaire pour compléter les initiatives prises en matière de réconciliation et la création d'un

mécanisme d'établissement de la vérité. Ils ont également réitéré leurs appels concernant la nécessité de rendre le processus de paix et de réintégration plus transparent et de revoir la composition du Haut Conseil pour la paix afin d'accroître la représentation de la société civile, des femmes et des minorités.

61. Dans le cadre de sa stratégie de surveillance du système pénitentiaire à l'échelon national, la MANUA a examiné le traitement des détenus dans plusieurs établissements de détention de la Direction nationale de la sécurité et du Ministère de la justice. Le programme surveille la mesure dans laquelle les autorités afghanes assurent un traitement humain aux détenus et le respect des garanties d'un procès équitable au cours de la phase de l'incarcération précédant le procès. La MANUA a reçu, au cours de ses visites dans les centres de détention, des informations sur des cas d'exactions graves et de mauvais traitements infligés aux détenus par les autorités afghanes, dans lesquels les protections procédurales de base n'avaient pas été respectées, en violation de la législation afghane et du droit international.

VIII. Appui à la Mission/questions opérationnelles

62. L'accord entre l'ONU et le Gouvernement koweïtien concernant la création officielle du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït a été signé le 28 novembre 2010. Ce bureau permettra à la Mission d'assurer en continu la sauvegarde de ses données critiques et de poursuivre ses tâches techniques et administratives essentielles dans un environnement sûr. Il servira également de centre dans lequel la MANUA pourrait se replier *in extremis* si la situation en Afghanistan se dégradait de façon catastrophique.

63. Le 4 octobre 2010, la MANUA a signé avec le Gouvernement néerlandais un accord visant à transférer le complexe Alpha à l'ONU d'ici le 1^{er} novembre. Le déménagement dans les bureaux et les logements du complexe Alpha s'est achevé à la fin de novembre 2010. Ce nouveau complexe au centre de Kaboul permet de fournir des bureaux et des logements à 70 membres du personnel international et des bureaux à 80 membres du personnel recrutés sur le plan national.

64. L'attaque lancée le 23 octobre 2010 contre le complexe géré conjointement par l'UNOPS et la MANUA à Hérat met en relief l'importance des activités de renforcement de la sécurité en cours dans tous les bureaux régionaux et provinciaux de la Mission. À Kandahar, le Gouvernement a identifié un terrain qui sera donné à titre gracieux à la MANUA et l'établissement des plans pour la construction d'un nouveau complexe à cet endroit est bien avancé. Le budget de 2011 prévoit la construction de nouveaux complexes plus sûrs à Bamyan, Kunduz et Mazari-Sharif, parallèlement au programme de renforcement continu de la sécurité dans d'autres bureaux, conformément aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité.

65. Le transfert de nombreux fonctionnaires des services organiques du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, situé en dehors de Kaboul, au complexe Alpha au centre de la ville, ainsi que le transfert de 39 agents techniques et administratifs au Bureau d'appui de la MANUA à Koweït, a permis de disposer de logements sécurisés supplémentaires à Kaboul. Grâce au programme continu d'amélioration de la sécurité dans les bureaux régionaux et provinciaux, des logements sécurisés supplémentaires commencent également à être disponibles dans les bureaux locaux. Toutefois, l'insécurité à l'extérieur des complexes reste élevée

et il reste beaucoup à faire pour améliorer la sécurité des complexes eux-mêmes. Dans certaines localités comme Kandahar, il faudra à cette fin construire de nouveaux complexes.

66. Le recrutement de personnel pour la Mission s'est amélioré. Considérant toutefois le taux de renouvellement de personnel, qui se chiffre à 30 %, il est clair que les activités de recrutement doivent se poursuivre sans relâche. Au 30 novembre 2010, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international était de 36 %, ce qui représente une amélioration progressive de la situation au cours de l'année, due aux efforts intenses de recrutement que la Mission a déployés.

IX. Observations

67. Le Processus de Kaboul est la feuille de route dont le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux sont convenus pour mettre en place les conditions qui permettront aux Afghans d'assumer la pleine responsabilité de leur gouvernement, de leur sécurité et de leur développement économique. Cette transition, qui vise à confier aux Afghans l'ensemble des responsabilités, et le renforcement des moyens permettant de répondre concrètement aux besoins de la population afghane, nécessiteront un partenariat solide entre le Gouvernement et la communauté internationale. Afin d'appuyer la mise en œuvre du Processus de Kaboul, la communauté internationale devra s'employer sans réserve à harmoniser l'aide qu'elle apporte avec les politiques et priorités du Gouvernement. Il est tout aussi essentiel que ce partenariat soit fondé sur le dialogue. Une fois renforcé, le Conseil commun de coordination et de suivi servira d'instance privilégiée de dialogue, y compris avec la société civile et le secteur privé, afin d'assurer le suivi, l'examen périodique et, surtout, la concrétisation de nos engagements mutuels. À la réunion sur l'Afghanistan tenue dans le cadre du sommet de l'OTAN à Lisbonne, la communauté internationale a réaffirmé son appui résolu à la transition, qui devrait permettre à terme de concilier le désir de paix et de justice des Afghans et la volonté de la communauté internationale d'instaurer la stabilité dans la région et d'éliminer la menace extrémiste.

68. Le partenariat entre la communauté internationale et le Gouvernement doit être souple et s'adapter aux besoins et aux conditions sur le terrain. À mesure que progresse le processus de transition, le Gouvernement et la communauté internationale doivent être guidés par les réalités du terrain plutôt que par des impératifs de calendrier. Le processus devra s'appuyer sur des améliorations concrètes en matière de gouvernance, de sécurité et de développement pour convaincre les citoyens afghans, qui sont les premiers intéressés.

69. Si l'autorité du Gouvernement afghan contribue à renforcer la gouvernance, la sécurité et la croissance économique, les efforts visant à mettre fin au conflit et à jeter les bases d'une paix durable par le biais du dialogue politique doivent se poursuivre. D'importants obstacles continueront de surgir tout au long de ce processus, et il ne sera possible de les éliminer qu'avec l'appui soutenu de toutes les parties prenantes, notamment du Gouvernement, des pays voisins, des pays fournisseurs de contingents et des responsables des groupes d'opposition armés. Cela nécessitera surtout le soutien d'une population unie. L'ONU est disposée à apporter à ce processus dirigé par les Afghans un appui logistique, matériel et technique pourvu que les principales parties prenantes y consentent. La MANUA

met actuellement en place un mécanisme – le Groupe de soutien « Salaam » – qui aura la capacité d’apporter ce soutien au moment opportun.

70. Bien qu’il ne faille pas sous-estimer les obstacles, il apparaît de plus en plus évident que les conditions deviennent plus propices à la réconciliation et qu’elles permettront peut-être d’engager sous peu un dialogue politique qui débouchera sur un règlement. Toutes les parties devront faire des efforts et des compromis pour parvenir à ce règlement politique. Cependant, tout règlement politique devra se conformer à la constitution afghane et ne pas compromettre les progrès tangibles qui ont été accomplis ces dernières années, en particulier en matière de droits de l’homme et de démocratisation.

71. Il faudra également intensifier les efforts dans le domaine de la coopération régionale. L’Afghanistan et le Pakistan doivent entretenir un dialogue suivi afin de resserrer des liens qui servent les intérêts des deux pays sur les plans politique, économique et sécuritaire. La libéralisation des politiques commerciales, notamment la modernisation des régimes douaniers, et le développement de l’infrastructure des transports, s’avèreront indispensables si l’on veut tirer parti de la dynamique engagée dans les domaines du commerce et des transports. Dans le secteur de l’énergie, la conclusion d’accords d’achat d’énergie et d’accords commerciaux avec les pays voisins – de même que l’exploitation de la montée en puissance du secteur privé afghan – donnerait une impulsion supplémentaire au développement industriel du pays. S’il veut réaliser son potentiel économique, l’Afghanistan devra continuer de se pencher sur les possibilités de développement des énergies renouvelables, notamment l’énergie hydroélectrique et thermique. Investir dans le renforcement des capacités afghanes en matière de coopération régionale permettra au pays d’intégrer plus rapidement les mécanismes économiques et commerciaux de la région. À cet égard, l’accroissement des moyens dont dispose le Centre pour la coopération régionale, au sein du Ministère des affaires étrangères, constitue une évolution positive qui prouve que le Gouvernement est de plus en plus apte à définir ses propres objectifs en matière de développement.

72. Il est également possible d’améliorer la coopération dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, par exemple en intensifiant l’échange de renseignements et en coordonnant les efforts visant à interdire les stupéfiants et les précurseurs. Le contrôle et la surveillance des frontières posent des problèmes supplémentaires, qui nécessiteront une amélioration des moyens de répression. Les organismes du système des Nations Unies ont pris des initiatives à cet égard, offrant une aide coordonnée. Ils entendent continuer de lutter contre les problèmes persistants que posent les stupéfiants, comme l’a illustré la récente visite du nouveau Directeur exécutif de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Kaboul.

73. Si le processus électoral était loin d’être parfait, les institutions électorales afghanes doivent être félicitées pour leur indépendance et leur intégrité, et pour avoir accompli le tour de force logistique consistant à organiser une opération très compliquée dans un contexte difficile du point de vue politique, géographique et de la sécurité. Compte tenu du changement de la représentation ethnique, qui défavorise la communauté pachtoune, les résultats électoraux ont bien évidemment suscité des préoccupations d’ordre politique dans certains milieux en Afghanistan. Ce changement, toutefois, reflète davantage l’insécurité dans certaines régions du pays que des défaillances du processus électoral lui-même. Répondre à ces préoccupations relève donc d’une démarche politique et ne doit pas compromettre

l'indépendance des institutions électorales. En particulier, les organes chargés de faire respecter la loi doivent veiller, dans l'exercice de leurs fonctions légitimes, à ce que les frontières institutionnelles soient respectées et à ce que les processus politiques ne soient pas incriminés à tort.

74. Avant sa clôture en mars 2011, le projet du PNUD intitulé « Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir (projet ELECT) » a comme priorité de continuer d'appuyer la Commission électorale indépendante et de tirer systématiquement les enseignements de l'expérience acquise. La communauté internationale ainsi que les donateurs et partenaires afghans doivent poursuivre leurs efforts visant à mettre en place une réforme électorale durable et à obtenir l'appui des Nations Unies pour renforcer les capacités institutionnelles en matière d'élections. Des discussions préliminaires ont déjà été entamées concernant ces questions et les donateurs se sont montrés disposés à participer à ces efforts. Les négociations en vue de lancer le processus de réforme électorale devraient démarrer dès que possible, avant que l'intérêt des parties prenantes ne faiblisse. Le processus doit être dirigé et pris en main par les Afghans, avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et l'assistance technique et financière d'autres organisations internationales et, éventuellement, une contribution importante de l'Union européenne.

75. La sécurité de notre personnel demeure une préoccupation majeure pour l'Organisation et l'attaque du mois d'octobre contre le complexe de l'ONU à Hérat a servi à rappeler les dangers auxquels ce personnel doit faire face. J'exprime ma gratitude à deux États Membres dont la générosité a permis à l'ONU de réduire les risques en matière de sécurité. Le Gouvernement koweïtien, en mettant à disposition sur son territoire un bureau d'appui, a permis à la MANUA de redéployer au Koweït un personnel d'appui dont la présence physique en Afghanistan n'était pas indispensable, augmentant ainsi le nombre de résidences sûres pour le personnel dont la présence en Afghanistan est essentielle. Le Gouvernement néerlandais a mis à la disposition de l'ONU, à un tarif avantageux, le complexe qu'il a construit dans le centre de Kaboul, ce qui a augmenté le nombre de résidences sûres et réduit les risques pour le personnel intervenant essentiellement en ville.

76. Enfin, je remercie mon Représentant spécial, M. Staffan de Mistura, les membres de la MANUA et tout le personnel de l'ONU en Afghanistan, recruté sur le plan national ou international, qui continuent d'incarner les aspirations les plus nobles de l'Organisation en travaillant avec diligence et dévouement, dans des conditions particulièrement difficiles, pour un Afghanistan pacifique, stable et prospère.